

REPUBLIQUE FRANCAISE



DOSSIER : N° PC 083 005 23 A0007

Déposé le : 23/11/2023

Demandeur : Madame FERRARA CARMELA

Nature des travaux : Construction d'une maison individuelle

Sur un terrain sis à : LES PLANETS à

Artignosc-Sur-Verdon (83630)

Référence(s) cadastrale(s) : B 524

COMMUNE d'Artignosc-Sur-Verdon

ARRÊTÉ 2024-04-027

accordant un permis de construire au nom de la commune de Artignosc-Sur-Verdon

Le Maire de la Commune de Artignosc-Sur-Verdon

VU la demande de permis de construire présentée le 23/11/2023 par Madame FERRARA CARMELA,
VU l'objet de la demande

- pour la construction d'une maison individuelle ;
- sur un terrain situé LES PLANETS à Artignosc-Sur-Verdon (83630) ;
- pour une surface de plancher créée de 144,21 m²;

VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé de 6 juin 2016 ;

Vu la Déclaration préalable de division n° DP 083 005 23 A0012 accordée le 10/05/2023 ;

Vu les pièces complémentaires en date du 25/01/2024 et du 15/02/2024 ;

ARRÊTE

Le présent Permis de Construire est **ACCORDE**.

Artignosc-Sur-Verdon, le 03/04/2024

Le Maire,

Serge CONSTANS

NOTA BENE : La présente autorisation peut être le fait générateur de taxes et de participations d'urbanisme. Vous recevrez un avis d'imposition de la part des services de l'Etat ultérieurement.

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.